1. *Débitrice:* **Ph. Cachelin SA**, chantier naval,
   1545 **Chevroux**
2. *Remarques:* Par décision du 2 décembre 2004, communiquée le même jour, le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois accorde à Ph. Cachelin SA un sursis concordataire d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 mai 2005, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante, et désigne en qualité de commissaire, l'agent d'affaires breveté Christophe Savoy, à Lausanne.

   Tribunal d'arrondissement de la Broye
   1401 Yverdon-les-Bains

(02579628)